



Notre territoire rural, aux franges de l'Île-de-France, est confronté à une pression forte d'entreprises souhaitant développer l'énergie éolienne.

Il est bien évident que le développement de l'éolien sera nécessaire si la France veut être en mesure de respecter les engagements de production d'énergie renouvelable que l'Assemblée Nationale a pris dans la discussion du projet de loi Grenelle.

Au-delà, je souhaiterais rappeler quelques principes auxquels je crois :

- les champs d'éoliens devront être d'une taille critique suffisante afin d'éviter tout mitage de nos territoires qui en seraient défigurés,
- les élus locaux doivent être prudents face aux sirènes des recettes que ces implantations pourraient leur apporter.

C'est à l'aune de ces deux principes que je déterminerai mon avis sur les projets locaux qui pourraient voir le jour.

Le projet de loi Grenelle 2 sera l'occasion d'aller plus loin et de clarifier la situation avec deux objectifs : créer des schémas régionaux opposables et mutualiser les recettes dans un cadre qui dépasse le cadre strictement communal.